

Le Service Civique, un outil supplémentaire pour les jeunes

Au plus près des besoins, la Mission Locale de l'arrondissement de Tulle, en partenariat avec le Conseil Général, la FAL, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP), les autres Mission Locales de la Corrèze et l'Association des Maires, mobilise ses moyens pour favoriser l'accès des jeunes de 16 à 25 ans à l'emploi notamment à travers la mise en place d'un nouvel outil : le service civique.

Le service civique, comment ça marche ?

Le service civique a remplacé en 2010 le service civil volontaire. Il développe l'engagement citoyen et offre la possibilité d'effectuer une mission au service de la collectivité. C'est également une opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences.

Toute personne de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager peut effectuer son Service Civique. Il n'y a pas de conditions de diplôme. Il est ouvert aux jeunes de nationalité française ou ressortissante d'un pays de l'Union Européenne.

Une mission de Service Civique dure de 6 à 12 mois et peut être réalisée auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ou auprès d'un organisme public : collectivités locales (régions, départements, communes), établissements publics ou administrations de l'Etat.

Selon les situations, les volontaires en Service Civique perçoivent entre 540 et 640 euro /mois, le bénéfice de l'aide au logement étant conservé. En outre, les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Enfin, un accompagnement est proposé pour faciliter le déroulement de la mission. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de votre mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur votre projet d'avenir.

Quel est le rôle de la Mission Locale de l'arrondissement de Tulle ?

La Mission Locale a plusieurs fonctions :

- La mise en place et la promotion du dispositif sur le département comme tous les autres partenaires
- L'information des structures d'accueil
- L'accompagnement des jeunes dans la recherche de service civique
- Le suivi des jeunes dans les derniers mois de la mission pour préparer leur sortie.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur cet atelier vous pouvez contacter **Elodie Laval**, Mission Locale de l'arrondissement de Tulle, 25 quai Gabriel Péri à Tulle au **05 55 26 92 21**.